

CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

REDACTION AUTOMATIQUE DES **CHEQUES AU POINT DE VENTE**

Juin 1998

CFONB

Juin 1998

RECOMMANDATION

en matière de

**REDACTION AUTOMATIQUE DES CHEQUES
AU POINT DE VENTE****1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Deux normes AFNOR définissent les formules de chèque :

- la norme NF K11-010 "Chèque" pour les chèques rédigés en francs français,
- la norme NF K11-111 "Formule de chèque payable en France" pour les autres expressions monétaires, notamment l'euro. Seule cette dernière norme a vocation à perdurer après passage complet du franc à l'euro.

Dans la poursuite des travaux de normalisation sur la formule de chèque, il est apparu indispensable de faire une révision de la recommandation du CFONB d'octobre 1996 "Rédaction automatique des chèques au point de vente" relative au remplissage structuré des zones définies sur un chèque, par les matériels de rédaction au point de vente. La présente recommandation qui prend en compte l'euro et la nouvelle norme NF K11-111 annule et remplace la recommandation de 1996.

Le CFONB invite donc l'ensemble des constructeurs de matériels de rédaction en langue française de chèques, à prendre en compte les dispositions qui suivent pour les chèques à libeller en franc ou en euro. Le champ d'application de cette recommandation est exclusivement la rédaction automatique du chèque au point de vente, par le bénéficiaire pour le compte du tireur, signé par ce dernier seulement après que le chèque ait été rédigé.

Seules les modalités de rédaction des données bancaires légalement nécessaires sont fixées par la présente recommandation.

Toute autre fonction offerte par certains matériels (postmarquage, endos, numéros de caisse, d'accord, de magasin, etc.) est hors du champ de la présente recommandation et reste du domaine des fonctions propres convenues entre le fabricant de matériel et son client utilisateur. Les informations complémentaires concernant ces autres fonctions doivent être éditées dans la zone commerciale de la formule.

La rédaction des montants du chèque doit impérativement se faire dans l'expression monétaire indiquée par la formule de chèque. Il appartient au dispositif de rédaction de s'adapter à l'expression monétaire pour laquelle la formule est prévue, soit par un contrôle visuel de l'expression monétaire requise sur la formule, soit par un contrôle automatique du code monnaie de la zone des codes interbancaires de la ligne magnétique CMC7 (voir norme NF K 11-111 "Formule de chèque payable en France").

Normes de référence:

- Norme AFNOR NF K 11-111 "Formule de chèque payable en France"
- Norme AFNOR NF Z 62-022 (IDT ISO 6937.2)

Les zones concernées par les recommandations sont :

- le montant du chèque,
- le bénéficiaire,
- la date de création,
- le lieu de création.

2 - IMPRESSION DU RECTO DU CHEQUE

2.1 - Caractéristiques d'impression

La police de caractère utilisée pour la rédaction du chèque doit avoir une qualité irréprochable.

Le jeu des caractères utilisables est défini par le sous-ensemble de la norme NF Z 62-022 suivant :

- police uniforme, droite et non soulignée,
- lettres majuscules de A à Z (pas de lettres minuscules) sans accent,
- chiffres de 0 à 9,
- signes : tiret (-), apostrophe ('), virgule (,), et (&), astérisque (*), espace (), barre oblique (/).

Indépendamment de la méthode d'impression adoptée, la hauteur de tous les caractères alphanumériques doit être au minimum de 2,5 mm.

Le nombre de caractères par longueur de 2,54 cm est au maximum de 15.
Les caractères doivent être imprimés horizontalement par rapport au bord inférieur du chèque.

2.2 - Niveau de contraste

Afin de faciliter la reconnaissance des caractères imprimés, notamment le montant, le signal de contraste doit être supérieur à 0,6 (cf. norme NF K11-111).

Ce niveau est obtenu par utilisation d'une encre noire, soit par jet d'encre, soit par impression ruban sous réserve d'un changement régulier du ruban.

2.3 - Sécurité d'impression

Toutes les impressions sont obligatoirement en encre noire et devront constituer en tout état de cause une image très difficilement effaçable.
L'usage de ruban avec encre correctrice est proscrit.

3 - CONTENU DES ZONES

3.1 - Bornage des champs

Tout champ de données défini comme borné doit être ouvert et fermé avec le caractère spécial astérisque (*), appelé délimiteur dans la suite du texte. Le caractère délimiteur est immédiatement adjacent au caractère qui précède ou qui suit, ce caractère ne pouvant être un espace. Un seul caractère délimiteur peut servir à fermer un champ précédant et à ouvrir le champ suivant.

Les champs bénéficiaire, montant en lettres, et montant en chiffres sont systématiquement bornés.

Dans le cas d'une édition du montant en lettres sur 2 lignes, chaque ligne commence et finit par le caractère délimiteur.

3.2 - Bénéficiaire du paiement

Le bénéficiaire du paiement est un champ borné qui comprend le nom du bénéficiaire.

3.3 - Montant en lettres

Le montant en lettres est exprimé en un ou deux champs bornés selon qu'il est imprimé sur une ou deux lignes.

Un seul caractère espace () doit être présent entre chaque mot. Les mots ne doivent pas être coupés dans le cas d'un changement de ligne. Aucune abréviation ne peut être utilisée, hormis CTS qui doit être mis en remplacement de CENTIME(S) de franc ou d'euro.

En conséquence, les mots ET, CENT, CENTS, MILLE, MILLION, MILLIONS doivent être édités en entier.

Terminaison du montant en lettresTerminaison d'un montant sans centime :

Lorsqu'il n'y a pas de centime, le montant est finalisé par le mot EURO ou EUROS ou FRANC ou FRANCS.

Terminaison d'un montant avec centimes :

Lorsqu'il y a des centimes, ils sont édités après le mot EURO ou EUROS ou FRANC ou FRANCS sans être introduit par la mention ET. Le montant est finalisé par CTS.

Exemples pour l'euro de champ "montant en lettres" sur une ligne :

QUATRE VINGT QUINZE EUROS SOIXANTE CTS

CINQ CENT SOIXANTE ET UN EUROS DOUZE CTS

SEPT MILLE QUATORZE EUROS CINQUANTE DEUX CTS

QUARANTE SEPT EUROS

ZERO EURO CINQUANTE CTS

Exemples pour l'euro de champ "montant en lettres" sur deux lignes :

SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS

QUINZE CTS

QUARANTE DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DOUZE MILLE

SEPT CENT QUARANTE DEUX EUROS SOIXANTE DIX HUIT CTS

3.4 - Montant en chiffres

Le champ montant en chiffres est un champ borné. Il comprend strictement des caractères numériques, une virgule, et les deux caractères délimiteur de début et de fin, sans espace ou autres caractères particuliers. L'expression monétaire du montant est supposée prémarquée sur la formule, et ne doit donc pas être imprimée par le terminal.

Les centimes sont toujours exprimés sur deux chiffres, dans tous les cas, même lorsque le montant ne comprend pas de centimes significatifs.

Exemples de montant en chiffres :

110,07
14542,00
8249,78
100,59
384742,96

3.5 - Lieu

Le lieu n'est pas un champ borné. Il doit correspondre au lieu où l'impression s'effectue. Tous les caractères du "jeu des caractères utilisables" précédemment défini sont utilisables.

3.6 - Date

La date n'est pas un champ borné.

Elle doit être éditée suivant le format : JJ/MM/AA ou JJ/MM/AAAA

Les six ou huit caractères exprimant le jour, le mois, et l'année sont numériques.

Exemple :

10/07/99
10/07/1999

4 - SPECIFICATIONS DE LA REDACTION DU CHEQUE

Les informations sont rédigées en 6 lignes maximum, dans les parties prévues à cet effet. Les impressions s'effectuent dans des rectangles d'impression imaginaires définis ci-après. Pour le montant en chiffres et le bénéficiaire, les positions des rectangles d'impression sont des positions recommandées; pour les autres données, ce ne sont que des positions indicatives.

4.1 - Montant en lettres, encadré de délimiteurs, sur une ou deux lignes :

La ligne en position haute comprend un maximum de 34 caractères, dont 2 délimiteurs. La ligne en position basse comprend un maximum de 46 caractères, dont 2 délimiteurs.

Pour le montant en lettres, les positions indiquées ci-après pour les rectangles d'impression ne sont données qu'à titre indicatif.

La ligne en position haute est imprimée à l'intérieur de la zone formée par un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 86,36 mm de largeur, pouvant être situé tel que son bord inférieur est à 61,37 mm du bord inférieur de la formule et son bord droit est à 53,34 mm du bord droit de la formule.

Le positionnement de la ligne haute est situé en retrait sur la droite afin d'éviter de surcharger l'ordre de payer très souvent situé en début de cette ligne.

La ligne en position basse est imprimée à l'intérieur de la zone formée par un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 116,84 mm de largeur, pouvant être situé tel que son bord inférieur est à 52,91 mm du bord inférieur de la formule et son bord droit à 53,34 mm du bord droit de la formule.

Il peut être recherché un centrage vertical de l'impression à l'intérieur de ces rectangles, et un positionnement du délimiteur d'ouverture contre le bord gauche du rectangle.

Quand le montant en lettres peut s'exprimer en une seule ligne, il est recommandé d'effectuer l'impression uniquement dans le rectangle d'impression en position basse.

4.2 - Bénéficiaire, encadré de délimiteurs, sur une ligne :

La ligne comprend un maximum de 48 caractères, dont 2 délimiteurs.

Toutes les données situées à la gauche du premier délimiteur rencontré sur la ligne sont supposées être des données non bancaires. Elles ne contiennent pas elle-mêmes de délimiteur.

La ligne est imprimée à l'intérieur de la zone formée par un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 121,72 mm de largeur, ayant son bord inférieur situé à 44,45 mm du bord inférieur de la formule et son bord droit situé à 48,46 mm du bord droit de la formule.

Il est recommandé de rechercher un centrage vertical de l'impression à l'intérieur de ce rectangle, et un positionnement du délimiteur d'ouverture contre le bord gauche du rectangle.

4.3 - Montant en chiffres, encadré de délimiteurs, sur une ligne :

La ligne comprend un maximum de 13 caractères, dont 2 délimiteurs, un caractère virgule, et un maximum de 10 chiffres comprenant ceux des centimes.

Le montant est imprimé à l'intérieur de la zone formée par un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 41 mm de largeur, ayant son bord inférieur situé à 44,45 mm du bord inférieur de la formule et son bord droit situé à 2,54 mm du bord droit de la formule.

Il est recommandé de rechercher un centrage horizontal et vertical de l'impression à l'intérieur de ce rectangle.

Il est conseillé que les lignes montant en chiffres et bénéficiaire soient sur le même positionnement vertical.

Le montant en chiffres doit être identique au montant en lettres.

4.4 - Lieu, sur une ligne :

La ligne comprend un maximum de 16 caractères.

Le lieu est imprimé à l'intérieur de la zone formée par un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 41 mm de largeur, pouvant être situé tel que son bord inférieur est situé à 35,99 mm du bord inférieur de la formule et son bord droit à 2,54 mm du bord droit de la formule.

Il est recommandé de rechercher un centrage horizontal et vertical de l'impression à l'intérieur de ce rectangle.

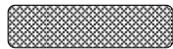
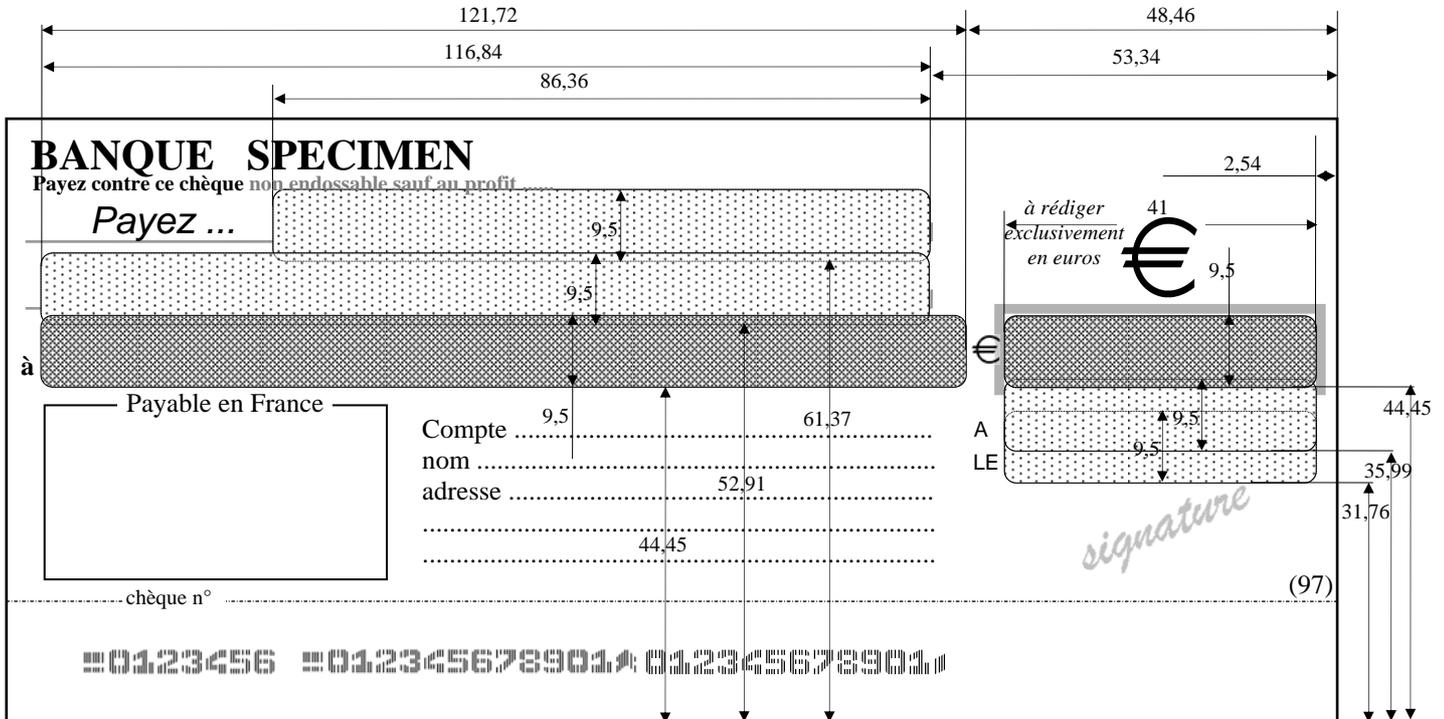
4.5 - Date, sur une ligne :

La ligne comprend un maximum de 10 caractères.

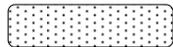
La date est imprimée à l'intérieur de la zone formée par un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 41 mm de largeur, pouvant être situé tel que son bord inférieur est situé à 31,76 mm du bord inférieur de la formule et son bord droit à 2,54 mm du bord droit de la formule.

Il est recommandé de rechercher un centrage horizontal et vertical de l'impression à l'intérieur de ce rectangle.

5 - DISPOSITION DES RECTANGLES D'IMPRESSION



Zone recommandée



Zone indicative

6 - EXEMPLE DE REDACTION DE CHEQUE

BANQUE SPECIMEN
Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit

Payez ... ***QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE CINQ***

EUROS TRENTE QUATRE CTS

à ***JEAN BENEFICIE***

Payable en France

Compte
nom
adresse
.....
.....

chèque n° (97)

à rédiger exclusivement en euros €

€ ***98005,34***

A **PARIS**
LE **01/01/2003**

signature

..... (97)

==0123456 ==0123456789011 0123456789011

7 - REDACTION MONOLIGNE (VARIANTE SUR MATERIEL EXISTANT)

Dans le cas d'une rédaction monoligne, les informations sont imprimées à l'intérieur de deux rectangles imaginaires alignés horizontalement. L'impression est faite en une seule ligne.

La première zone d'impression est un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 121,72 mm de largeur, dont le bord inférieur est situé à 44,45 mm du bord inférieur de la formule et dont le bord droit est à 48,46 mm du bord droit de la formule.

La rédaction, où il peut être recherché un positionnement du premier délimiteur d'ouverture contre le bord gauche du rectangle, doit comporter au minimum les informations suivantes, de gauche à droite, et dans l'ordre suivant :

- une première édition du montant en chiffres, encadré de délimiteurs, (au maximum 10 chiffres, centimes compris, plus 2 caractères délimiteurs, plus la virgule);

La première édition du montant en chiffres est optionnelle, deux délimiteurs consécutifs, significatif d'un champ laissé vide, sont alors représentés.

Toutes les données situées à la gauche du premier délimiteur rencontré sur la ligne sont supposées être des données non bancaires. Elles ne contiennent pas elles-mêmes de délimiteur.

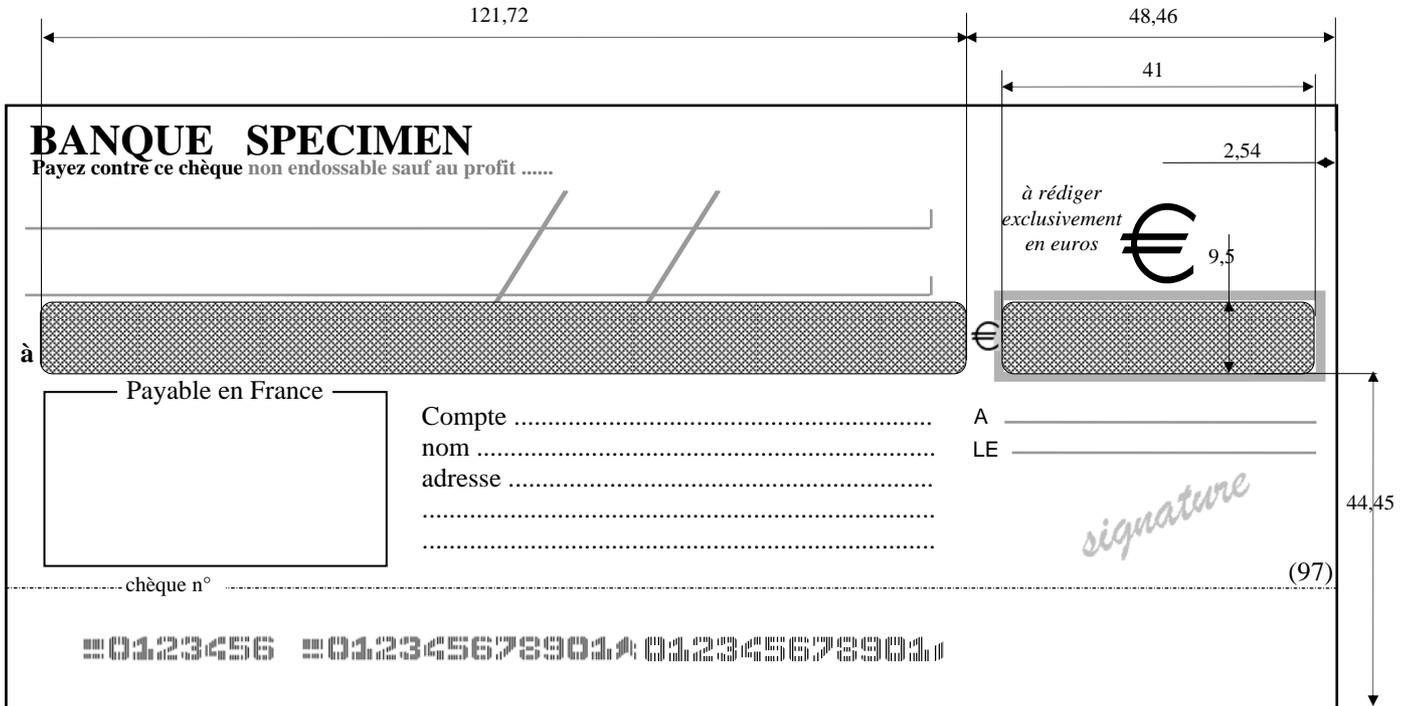
- le bénéficiaire du chèque, encadré de délimiteurs, (18 caractères maximum, plus 2 caractères délimiteurs);
- la date de création sont la forme JJ/MM/AA (8 caractères) ou JJ/MM/AAAA (10 caractères);
- le lieu de création (16 caractères maximum);

La deuxième zone d'impression est un rectangle horizontal de 9,5 mm de hauteur et 41 mm de largeur, dont le bord inférieur est situé à 44,45 mm du bord inférieur de la formule et dont le bord droit est à 2,54 mm du bord droit de la formule.

La rédaction, où il peut être recherché un centrage horizontal de l'impression à l'intérieur de ce rectangle, doit comporter uniquement la deuxième édition du montant en chiffres encadré de délimiteurs (au maximum 10 chiffres, centimes compris, plus 2 caractères délimiteurs, plus la virgule).

En outre, il est primordial que l'unité monétaire ne soit pas surchargée.

7.1 - Disposition des rectangles d'Impression



7.2 - Exemple de rédaction de chèque

BANQUE SPECIMEN
 Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit

à ***98005,34*JEAN BENEFICIE*01/01/03 PARIS**

Payable en France

Compte
 nom
 adresse

à rédiger exclusivement en euros € ***98005,34***

A
 LE

signature

chèque n° (97)

0123456 012345678901 012345678901